



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Français d'origine islamique

Question écrite n° 13284

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le retard grave pris pour la reconduction de la circulaire prévoyant des mesures spécifiques pour la communauté harkie. Ces mesures particulières ont été effectives en 1987 et 1988 sous le Gouvernement de Jacques Chirac ; celles-ci couvrent notamment les problèmes d'amélioration de l'habitat, d'aide à la mobilité et à l'accès à la propriété, d'aide à la formation et à la création d'entreprises. Ces mesures primordiales et officieuses ont été reçues avec soulagement par la communauté harkie ; elle attend désormais le renouvellement de celles-ci. Le Gouvernement qui a déjà réduit le budget concernant les harkis de 60 p 100 cherche, sans doute, en ne signant pas cette circulaire vitale, à oublier le rôle de la communauté harkie dans l'histoire de France. Cette attitude est dangereuse quand on sait que la seule volonté de la communauté harkie est de « réussir dans la société française », cela afin de lutter contre un chômage endémique. Elle lui demande donc s'il compte réagir vivement à cette situation en obtenant la signature de cette circulaire qui est repoussée depuis six mois.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif mis en œuvre en faveur de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine a fait l'objet d'une reconduction à compter du 1er janvier 1989 et des crédits ont été délégués à cette fin dans l'attente de sa redefinition, qui avait été prévue pour le second semestre 1989. Le 30 août dernier, la situation de la communauté rapatriée d'origine nord-africaine a fait l'objet de la part du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale d'une communication en Conseil des ministres annonçant la publication imminente de circulaires concrétisant un nouveau programme d'actions. Ces textes, au nombre de 5, ont été publiés au Journal officiel du 9 septembre dernier. Leur mise au point a fait l'objet d'une large concertation interministérielle et la participation de très nombreux départements a été acquise, comme le montre le nombre des ministres cosignataires (15). En outre, l'intervention personnelle du Premier ministre dans cette action témoigne de la volonté du Gouvernement de faire de l'insertion socioprofessionnelle de cette communauté un objectif prioritaire. C'est au reste pour tenter d'apporter une réponse au problème du chômage endémique de cette communauté, évoqué par l'honorable parlementaire, qu'un aménagement du dispositif antérieur a été arrêté consistant désormais à mettre l'accent sur le soutien scolaire, l'aide à la formation professionnelle et l'aide à la recherche d'un emploi, l'obtention d'un travail rémunéré constituant à la fois l'aspiration majeure - et légitime - de la génération concernée et le meilleur atout pour une insertion réussie. À cette fin, il a été décidé que, dans chaque département, un membre du corps préfectoral serait désormais chargé de l'animation et de la coordination d'une politique qui nécessitera un effort sans précédent de mobilisation des divers partenaires locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13284

Rubrique : Français : ressortissants

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2818